



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2024 - 2025

La Commission placée sous la présidence de M. Dany BOUVET se compose de 8 membres. Elle est intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire placé sous la co-responsabilité de Mme Karine PAIS et M. Pascal LEBRET.

Depuis le 01/01/2025, avec la nouvelle mandature, elle a accueilli Mme Karine PAIS en qualité de membre de la commission, en succédant à M. Jean Luc GIFFARD. Le Président et les membres de la commission expriment leur reconnaissance et leur remerciement à l'adresse de Jean Luc.

Son activité est directement conditionnée par les décisions des commissions de première instance. Ainsi son domaine d'intervention concerne l'ensemble des domaines d'activité du district, qu'il soit sportif, règlementaire ou disciplinaire.

1. Nombre de séances, dossiers examinés

- La commission se sera réunie à 12 reprises au cours de la saison, se décomposant en :
 - 5 réunions plénières
 - 7 réunions restreintes.
- 32 dossiers ont été examinés contre 27 la saison dernière. (Soit 6 concernant des décisions de la Commission de gestion des Compétitions, 20 consécutifs à des décisions disciplinaires, 1 issu de décisions de la Commission des Arbitres, 4 pour des décisions relevant de la Commission des Règlements et Contentieux et 1 concernant la reprise d'un dossier de la présente commission) pour aboutir aux décisions suivantes :
 - 17 dossiers sont confirmés ;
 - 7 dossiers ont vu la décision de première instance infirmée ;
 - 5 dossiers ont été infirmés partiellement et les décisions réformées ;
 - 2 dossiers ont été retirés sur renoncement du club ;
 - 1 dossier a été jugé irrecevable ;
 - 5 absences non excusées ont été sanctionnées.

2. Remarques

- Cette saison, la commission a été particulièrement sollicitée tant en nombre de réunions qu'en nombre de dossiers (supérieur à la saison dernière) ;
- Nous dénombrons 5 réunions plénières dont certaines avec 5 ou 6 dossiers.
- Il nous faut souligner la qualité du travail des commissions qui prennent les décisions en première instance car finalement 32 dossiers, c'est bien peu en regard du nombre de dossiers qu'elles ont à traiter tout au long de la saison. C'est aussi la preuve qu'elles le font dans le respect des règlements et des procédures avec l'objectivité et le professionnalisme qui s'impose.
- Les commissions de premières instances jugent principalement sur dossiers. Les éléments nouveaux apportés lors de nos auditions autorisent et justifient que certains jugements puissent être revus et réformés.

La Commission Départementale d'Appel remercie de son excellente collaboration le service administratif du District et plus particulièrement Mme Muriel FARCY en charge de l'instruction et du suivi de la CD Appel.

Le Président
Dany BOUVET



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2024 - 2025

Cet exercice 2024-2025 a encore été très compliqué quant aux comportements des différents intervenants sur les terrains du District de l'Eure de Football. Comme elle en a l'habitude, la Commission Départementale de Discipline s'est chargée de traiter tous ces dossiers avec intégrité, impartialité et respect des procédures, du droit à la défense et des individus.

Bilan d'une saison :

La Commission, intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire, regroupée autour de son Président Patrice LECHER, se compose actuellement de 9 membres. La composition de cette commission continue d'évoluer, ainsi, avec la nouvelle mandature et suite à la nomination des nouvelles commissions, nous avons accueilli au mois de janvier 2025, M. Sébastien FARCY en tant que membre. Merci à lui pour cet engagement important qui va lui permettre de découvrir les arcanes de la discipline.

Des remerciements qui sont aussi, et bien légitimement, adressés à notre collègue et ami Christian COLAS qui, après plusieurs décennies au sein de la commission a souhaité mettre un terme à son engagement à nos côtés.

La Commission de Discipline a continué de réaliser ses réunions restreintes sur tablettes au moyen de l'appliquatif de traitement des dossiers développé par la LFN avec notamment une nouvelle version de cet outil.

Lors de cette saison, ce sont toutefois quelques **3793 dossiers** qui ont constitué le menu de la Commission.

Les données de cette saison prouvent encore une fois que le travail de fond pour arriver à un football plus respectueux de chacun doit être poursuivi. En effet, il existe encore des progrès à effectuer et il

faut que les clubs prennent conscience de leur responsabilité importante quant au comportement de leurs assujettis et supporters.

Il faut souligner malgré tout que la généralisation du carton blanc a eu un réel impact sur les sanctions précitées. Il faut également souligner le fait qu'avec l'augmentation notoire des arbitres officiels du district, il y a de plus en plus de matchs qui sont dirigés par des officiels dans nos compétitions.

Pour ce qui concerne les dossiers les plus importants, voire graves, nous avons eu encore malheureusement des situations particulièrement inacceptables où certains joueurs et même certains dirigeants confondent match de football et ring de boxe. Il faut également souligner le comportement déviant de certains assujettis au travers des réseaux sociaux dont les dossiers ont été plus importants cette année.

Concernant les réseaux sociaux, la commission a notamment infligé des sanctions à l'encontre de neuf assujettis U18 et, en association avec la Commission de l'Éthique leur a imposé (ainsi qu'aux trois clubs concernés) de suivre une session de formation obligatoire et éducative. Ainsi, ils ont assisté à un stage sur les dangers de l'utilisation des réseaux sociaux dispensé par l'association EQUATERRE au cours duquel le sens des mots et gestes prononcés par les jeunes assujettis ont fait l'objet de jeux de rôles.

Nous serons toujours sensibles aux valeurs de respect des arbitres, joueurs, dirigeants et de tous ceux qui gravitent autour de notre football et nous serons toujours aussi intransigeants en matière de respect et de protection de nos officiels.

L'activité de la commission en quelques chiffres :

Pour réaliser la mission qui est la nôtre, la Commission Départementale de Discipline s'est réunie à **54** reprises au cours de la saison se répartissant en 15 réunions plénières et 39 réunions restreintes.

Dans le respect des procédures réglementaires, 26 de nos décisions ont fait l'objet de saisines de la Commission d'Appel soit auprès de la LFN ou du District.

(12 de ces décisions ont été confirmées pendant que 11 autres ont été infirmées ou réformées et 3 n'ont pas abouti compte tenu du fait que les clubs ont retiré leur appel).

- Le détail des dossiers examinés en réunions plénières :

DOSSIERS A INSTRUCTION	43
DOSSIERS A AUDITION	0
DOSSIERS SANS AUDITION	2

Pour rappel, les dossiers à instruction concernent les affaires les plus graves dont les sanctions sont susceptibles d'être les plus élevées en regard du barème de référence du code disciplinaire.

- Les compétitions concernées :

Départemental 1 - Seniors	1
----------------------------------	----------

Départemental 2 - Seniors	7
Départemental 3 - Seniors	9
Départemental 4 - Seniors	4
Coupe Armand MANDLE	1
Critérium seniors féminin à 8	2
Brassage U18	1
Départemental 2 – U18	4
Départemental 3 – U18	4
Coupe Maurice BERTHOIS U18	1
Futsal U18	2
Départemental 3 – U13	3
Plateau U11	1
Plateau U11 F	1
Assujetti hors compétition	4

Il paraît important de rappeler, et en particulier dans les compétitions de jeunes, que beaucoup d'adultes continuent d'invectiver de manière importante de jeunes arbitres. Il faut savoir que la Commission n'acceptera jamais qu'un adulte s'en prenne à un jeune, qui plus est officiel. **Oui, l'arbitre peut commettre des erreurs, mais en tout état de cause, cela ne doit pas autoriser certains adultes à se permettre tout et n'importe quoi.**

Il est également à signaler les très nombreux comportements inadaptés et inadmissibles de spectateurs (et de parents) qui ont obligé la Commission à prendre des sanctions envers les clubs et des interdictions de prise de licence avec des durées importantes.

- Les sanctions collectives concernant les matchs :

MATCHS PERDUS PAR PENALITE	6
RETRAITS DE POINTS FERME ET /OU AVEC SURSIS	2
POLICE DU TERRAIN et/ou MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS	11

Concernant les décisions relatives aux matchs perdus par pénalité, il convient de préciser que sur les 6 décisions prises, 5 relèvent de faits disciplinaires et 1 d'abandon de terrain.

- Les sanctions individuelles :

La Commission de Discipline dispose d'outils pour réprimer les mauvais comportements et elle le fait savoir désormais au travers de cette publication. Retrouvez, ci-dessous, les données de cette saison.

Nombre de dossiers par motif	
Motifs	Total saison
Avertissements	2855
Contestation	114
Enfreindre avec persistance les lois du jeu	99
Retarder la reprise de jeu	26
Non-respect de la distance réglementaire sur les reprises de jeu	2
Pénétrer ou revenir sur le terrain sans autorisation	8
Quitter le terrain délibérément sans autorisation	1
Staff : ne pas respecter les limites de la surface technique	13
Staff : Retarder la reprise de jeu	1
Staff : Contestation en paroles ou en actes	68
Staff : Demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire	2
Staff : effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice ou offensante	1
Staff : adopter avec persistance un comportement répréhensible (mise en garde répétée)	3
Manquement en matière de gestion administrative	24 (+200%)
Manquement en matière de police des terrains	4
Dossiers avec libellé particulier	59
Récidive d'avertissements	129
Exclusion pour conduite antisportive	51
Exclusion pour faute grossière	61
Comportements excessifs ou déplacés pendant la rencontre	12
Comportements excessifs ou déplacés en dehors de la rencontre	1
Comportements blessants env. officiel en cours de rencontre	12 (+ 100%)
Comportements blessants env. officiel après la rencontre	4
Comportement grossiers ou injurieux env. officiel en cours de rencontre	17
Comportements grossiers ou injurieux envers joueur ou dirigeant en cours de rencontre	18
Comportement grossiers ou injurieux env. officiel en dehors de la rencontre	10 (+ 100%)
Comportements grossiers ou injurieux envers joueur ou dirigeant en dehors de la rencontre	1
Comportements obscènes envers adversaire, dirigeant, public pendant la rencontre	14
Comportements obscènes envers adversaire, dirigeant, public en dehors de la rencontre	12 (+ 1200%)
Comportements obscènes envers officiel pendant la rencontre	14 (+40%)
Comportements obscènes envers officiel en dehors de la rencontre	7 (+110%)
Comportement menaçant ou intimidant envers joueur ou dirigeant pendant la rencontre	4
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel pendant la rencontre	3
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel en dehors de la rencontre	5
Comportement raciste ou discriminatoire envers joueur ou dirigeant après la rencontre	1
Tentative de brutalité/de coup envers dirigeant, joueur, entraîneur au cours de la rencontre	3
Bousculade volontaire envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	15
Bousculade volontaire envers joueur, dirigeant ou public après la rencontre	2
Crachat à l'encontre d'un dirigeant, un joueur, un entraîneur, un éducateur ou le public au cours de la rencontre	1
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure	8
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure hors action	23
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure hors rencontre	3
Dégradation aux véhicules ou aux installations	3

Match arrêté ou donné perdu pour faits disciplinaires	3
Staff : Conduite inconvenante sans exclusion en dehors de la rencontre	1
Staff : Conduite inconvenante répétée pendant la rencontre	5
Staff : Comportement excessif ou déplacé pendant la rencontre	7
Staff : Comportement excessif ou déplacé en dehors de la rencontre	3
Staff : Comportement blessant envers un officiel pendant la rencontre	5
Staff : Comportement blessant envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	1
Staff : Comportement injurieux ou grossiers envers officiel pendant la rencontre	2
Staff : Comportement obscène envers officiel pendant la rencontre	1
Comportement des spectateurs	7
Participation à la rencontre d'un joueur ou dirigeant suspendu	8
Dirigeant ou joueurs ne répondant pas à une convocation du DEF	10
Absence non excusée à la commission	10
Demande de rapport	11
Fraude sur identité d'un joueur ou dirigeant	10
TOTAL	3793

Nombre de dossiers par décision	
Décisions	Total saison
Suspension à titre conservatoire	5
La commission passe à l'ordre du jour	3
Dossier avec libellé particulier (DINS, DILB, etc.)	7
Rappel aux devoirs de sa charge + rappel à ses devoirs	33
1er avertissement (inscription au fichier)	2287
2e avertissement (inscription au fichier)	736
3e avertissement (1 match ferme)	171
Automatique suffisant	126
1 match de suspension ferme	11
2 matchs de suspension ferme	12
2 matchs de suspension ferme dont l'automatique	65
2 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	14
3 matchs de suspension ferme	3
3 matchs de suspension ferme dont l'automatique	73
3 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	5
4 matchs de suspension ferme	8
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique	55
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique dont 2 avec sursis	1
4 matchs de suspension ferme dont 3 avec sursis	9
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	4
5 matchs de suspension ferme	5
5 matchs de suspension ferme dont l'automatique	28
5 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	8
6 matchs de suspension ferme	3
6 matchs de suspension ferme dont l'automatique	9
6 matchs de suspension ferme dont l'automatique dont 3 avec sursis	1

6 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	1
7 matchs de suspension ferme	1
7 matchs de suspension ferme dont l'automatique	22
8 matchs de suspension ferme	2
8 matchs de suspension ferme dont l'automatique	5
8 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	5
9 matchs de suspension ferme dont l'automatique	2
10 matchs de suspension ferme	1
10 matchs de suspension ferme dont l'automatique	5 (-66%)
10 matchs de suspension ferme dont 3 avec sursis	1
12 matchs de suspension ferme	2
12 matchs de suspension ferme dont 1 par révocation des antécédents	2
Amende	1
Requalification	4
Suspension de deux week-ends de désignation et de toute fonction officielle	2
Suspension de terrain pour 6 mois avec sursis	1
Usurpation d'identité et participation d'un joueur sous fausse identité	1
Erreur majeure d'un club	1
1 mois de suspension ferme	1
1 mois de suspension ferme avec sursis	4
2 mois de suspension ferme	1
2 mois de suspension ferme dont 1 mois avec sursis	1
3 mois de suspension ferme	1
3 mois de suspension ferme dont l'automatique	1
4 mois de suspension ferme	1
6 mois de suspension ferme	2
6 mois de suspension ferme dont l'automatique	1
6 mois de suspension ferme dont 3 avec sursis	1
7 mois de suspension ferme dont l'automatique	2
8 mois de suspension ferme	1
8 mois de suspension ferme dont l'automatique	3
8 mois de suspension ferme dont 3 mois avec sursis	1
9 mois de suspension ferme	1
10 mois de suspension ferme	2
10 mois de suspension ferme dont 3 avec sursis	1
11 mois de suspension ferme	2
Suspension ferme jusqu'au 30/06/2025	1
Suspension ferme jusqu'au 31/12/2025	1
1 an de suspension ferme	1
1 an de suspension ferme dont l'automatique	1
2 ans de suspension ferme	1
2 ans de suspension ferme dont l'automatique	1
3 ans de suspension ferme dont l'automatique	1
5 ans d'interdiction de prise de licence	1
TOTAL	3793

Nous voulons insister sur le fait que nos arbitres exercent une mission bien délicate, chaque week-end, mais néanmoins appréciée par le plus grand nombre. Tous les clubs s'accordent à dire qu'il leur faut des arbitres sur leurs matchs pour la régularité des championnats et un meilleur déroulement des rencontres. Cela repose indéniablement sur le respect de l'arbitre, de sa mission et aussi sur le respect des règles et textes qui régissent notre discipline. **Soyez-en tous conscients.**

L'arbitre est indispensable à toutes rencontres sportives, qu'il soit officiel ou bénévole. Il fait respecter l'ordre sur le terrain ainsi que les règles du jeu en toute impartialité. Cependant il doit être exemplaire dans son comportement au risque de compromettre l'image de sa fonction, autant que vous joueurs et dirigeants devez l'être aussi.

Nous intervenons toujours dans un cadre répressif, alors, vous tous, dans les clubs, au sein de vos équipes, faites-en sorte de revenir au jeu pour ne pas venir en « discipline ».

La Commission de Discipline ne peut accomplir sa mission sans la participation de tous, nous tenons à souligner et remercier plus particulièrement nos deux instructrices **Mmes Gladys ESPRIT** et **Muriel FARCY** assistées de **M. Victor LA BIGNE** pour tout le travail accompli au service de tous.

Je voudrais terminer par une citation de Patrick TIMSIT :

« Il y a des défaites qui sont des victoires... Quand j'y pense, j'ai eu beaucoup de succès. »

Le Président
Patrice LECHER





DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2024 - 2025

C'est une nouvelle saison à la fois intense et très procédurière qui s'achève, il convient d'en faire le bilan. La Commission Départementale des Règlements et Contentieux a pour mission de prendre en charge et d'apporter une réponse à tous les aspects réglementaires de notre football. Ils concernent tous nos textes (créations, modifications ou réécritures, etc...), mais aussi les réserves ou les réclamations déposées par les clubs lors de leurs rencontres ainsi que les divers litiges à connotation réglementaire qui pourraient se présenter en cours de saison.

ACTIVITE DE LA CDRC

Consécutivement à l'élection du nouveau Comité de Direction du district et la nomination des nouvelles commissions qui a suivi, la CDRC a vu ses effectifs évoluer. Nous avons ainsi dû déplorer l'arrêt de M. Daniel RESSE, que nous tenons à remercier pour son investissement à nos travaux depuis de longues années. Pour cette nouvelle mandature, la CDRC a ainsi pu accueillir Mme Karine PAIS comme coprésidente aux côtés de M. Pascal LEBRET et M. Bruno GODARD, venu prêter main forte à la commission. Bienvenue à eux.

La Commission, composée de 6 membres (Mme PAIS et M. LEBRET, Coprésidents, MM. FARINA, GODARD, LECHER et MERIEUX) se sera réunie à 18 reprises se décomposant en CINQ séances plénières et TREIZE séances restreintes.

Pour la CDRC, cet exercice 2024-2025 aura été pour le moins prolifique puisque, sur cette saison, ce sont 70 dossiers qui ont été soumis à la sagacité de la CDRC au titre de cette année sportive. (Soit 2 de plus que la saison dernière) Ces 70 dossiers se sont décomposés de la façon suivante :

Détail des réserves et réclamations

RÉSERVES	37
----------	----

RÉCLAMATIONS D'APRES MATCH	21
RÉSERVES REQUALIFIÉES EN RÉCLAMATIONS	0
ÉVOCATION (SUITE A RÉSERVES ou non)	12

Dans la logique du déroulement de la saison, les dossiers examinés ont concerné essentiellement en début de saison la détention de licence et la qualification des joueurs, mais aussi le nombre de joueurs « mutés » suivi en cours et en fin de saison des problématiques liées aux matchs reportés et équipes supérieures ne jouant pas le même week-end, et à la participation des joueurs en équipe supérieure. Il nous faut noter une évolution significative de nombre de dossiers à évocation portant sur la participation de joueurs suspendus ou encore sur des fraudes relevant de l'article 207 des RG de la LFN.

Nous nous devons toutefois de constater et regretter que nombre de dossiers reposent sur une méconnaissance avérée des règlements et procédures en vigueur.

Répartition par compétitions concernées

Seniors	Départemental 1	5
	Départemental 2	19
	Départemental 3	12
	Départemental 4	8
	Coupe Armand MANDLE	0
	Coupe Pierre SAIDANI	1

U18	Départemental 1	1
	Départemental 2	1
	Départemental 3	1
	Coupe Maurice BERTHOIS	2
	Brassage U18	1

U15	Départemental 1	1
	Départemental 2	0
	Départemental 3	1
	Coupe André LEDUC	0
	Brassage U15	1

U13	Départemental 1	0
	Départemental 2	0
	Départemental 3	1
	Départemental 4	2
	Brassage U13	2
	Festifoot coupe U13	1

Vétérans - matin	Critérium du matin	1
-------------------------	--------------------	----------

	Coupe Lionel BOLAND	0
		0

Féminines	Départemental 1 F seniors	1
	Départemental 2 F seniors	1
	Coupe seniors F	1
	U18 F	1
	Coupe U18 F	0
	U15 F	1
	U13 F	0

FUTSAL	Jeunes	1
---------------	--------	----------

Concernant ce chapitre, même si les compétitions seniors se distinguent toujours, il est souligné la diversité des compétitions impactées avec notamment l'apparition de dossiers sur les brassages, la présence de dossiers émanant du futsal et aussi du football féminin, preuve s'il en est besoin de l'important développement des compétitions de football féminin.

Décisions

RÉSERVES	Non recevable en la forme	15
	Recevable et non fondée	15
	Recevable et match perdu	7

RÉCLAMATIONS	Non recevable en la forme	11
	Recevable et non fondée	5
	Recevable et match perdu	5
	Recevable et match à rejouer	0

EVOICATIONS	Nombre de dossiers évocations	12
	Match perdu	8
	Non-lieu	4

Pour mener à bien nos investigations, la CDRC a jugé uniquement sur pièces hormis pour HUIT dossiers pour lesquels nous avons dû procéder à audition. Il faut toutefois déplorer que ces dossiers portent sur des comportements inadaptés, voire de tricheries.

Auditions et affaires contentieuses	Auditions	8
	Affaires contentieuses	4
	Dossier transféré à autres commissions	0
	Matches perdus	8
	Matches à rejouer	0

Les décisions de la CDRC ont par ailleurs fait l'objet de QUATRE recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, voyant toutes les décisions initiales confirmées. Preuve de la cohérence et de la justesse de nos décisions.

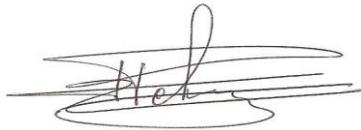
Il faut souligner aussi qu'au total, ce sont quelques **20 matchs** qui ont été donné perdus par la CDRC, preuve s'il en est besoin, d'une méconnaissance ou d'une mauvaise interprétation des textes qui nous régissent.

La Commission Départementale des Règlements et Contentieux a également pour mission de formuler toutes propositions et de mettre en forme tous les textes qui régissent le DEF et nos compétitions afin d'inscrire l'ensemble de notre fonctionnement et de nos compétitions dans un cadre réglementaire.

A cet égard, elle a œuvré sur de nombreux textes et évolutions réglementaires comme les règlements de nos compétitions, les brassages de nos compétitions jeunes ou encore la mise en place du nouveau « Critérium super vétérans à 8 » et bien d'autres encore.

Ce rapport d'activité est pour nous l'occasion d'associer et de remercier toutes les personnes qui œuvrent au quotidien à nos côtés pour nous permettre de remplir nos missions, et plus particulièrement les services administratifs du district et Mme Muriel FARCY, en charge de la gestion de nos dossiers et toujours à l'écoute de nos besoins.

Le Président
Pascal LEBRET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Lebret', written over a horizontal line.



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2024 - 2025

La Commission, composée de 5 membres est intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire du DEF. Elle est placée sous la présidence de M. Dany BOUVET. Comme sa dénomination l'indique, elle a pour vocation d'intervenir dans tous types d'élections ou d'opérations de vote se déroulant au sein du DEF et plus particulièrement lors des Assemblées Générales.

Cette saison constituait une étape importante avec le changement de mandature et le renouvellement du Comité de Direction du District.

Ainsi la CDSOE s'est réunie le 20 août 2024, dans le respect des Statuts du DEF, afin de procéder à l'examen des candidatures au Comité de Direction du DEF dans le but de prononcer un avis sur la recevabilité tant sur la forme que sur le fond des listes de candidats reçues au District.

La CSOE est ensuite intervenue lors de l'Assemblée Générale Elective du DEF qui s'est tenue le mardi 10 septembre 2024 afin d'assurer sa mission de contrôle des opérations de vote destinées à désigner le Comité de Direction du DEF pour la mandature à venir et courant jusqu'au 31/12/2028. A l'issue de ce scrutin, elle a pu contrôler et proclamer les résultats conduisant M. Marc ROUTIER, et son équipe, à assurer les destinées du District pour la nouvelle mandature.

**Le Président
Dany BOUVET**



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES FAFA

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2024 - 2025

En premier lieu, et au moment de rédiger ce rapport, j'aimerais remercier tous les membres de la commission pour leur implication et leur disponibilité dans les actions et les tâches qui leur sont attribuées.

Cette saison a été marquée par le renouvellement du Comité de Direction du district et conséquemment par celui des commissions. La CDTIS n'y a pas échappé et a vu ses effectifs évoluer avec l'arrêt de son Président Patrick LEBRET et de MM. Pierre MORICEAU, Christophe OLIVIER et Bruno BACHELET. Un merci particulier à eux pour leurs investissements dans nos missions.

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

A compter du 01/01/2025, le Comité de Direction du District a renommé pour la durée de la nouvelle mandature, la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives dans sa nouvelle composition.

La commission FAFA est associée et intégrée à la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives CDTIS.

Pour faire face à ses missions, la CDTIS a été renforcée par l'arrivée de nouveaux membres et est donc constituée de la manière suivante :

Président	: M. Raymond BENOIT
Vice-président	: M. Laurent FOLLIN
Secrétaire	: M. Jackie FORCHER
Membres	: MM. Fabrice AUZOUX, Laurent FOLLIN, Bruno GODARD , Patrick GOSSE , Patrick LANCINI, Olivier PRUVREL.
Président du DEF	: M. Marc ROUTIER (Président de la commission FAFA de la LFN)
Secrétaire du DEF	: Mme Muriel FARCY

Responsables du pôle Juridique et Règlementaire : Mme Karine PAIS et M. Pascal LEBRET.

Par ailleurs, M. Raymond BENOIT est le représentant du DEF auprès de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportive. (CRTIS)

Une journée de formation a été organisée au District de l'Eure avec la présence active de M. Michel RAVIART (Président de la commission fédérale) et M. Jean Michel BERLY (Président de la commission régionale) pour découvrir l'application Stadium qui est le logiciel de base de toutes les installations et terrains de France permettant de préparer chaque visite. Les autres Districts normands ont été associés et ont répondu présents à notre invitation.

Rôle de la Commission :

Contrôler et classer l'ensemble des terrains et installations sportives utilisés en compétitions officielles sur le département de l'Eure, ainsi que les gymnases mis à disposition pour le futsal, et faire procéder à leur homologation.

Bilan de la Commission :

Nous avons pu nous réunir à quatre reprises en réunion plénière. A ce jour, ce sont 67 installations qui ont été visitées cette saison.

CLASSEMENTS EFFECTUES :

- **59** terrains ont été classés par les membres de la commission CDTIS.
- **3** terrains **FOOT 5** ont été classés.
- **5** classements d'éclairage de terrain ont été effectués.

- La prochaine saison, nous devons mettre l'accent sur les gymnases sur lesquels nous avons pris beaucoup de retard, et nous aurons également un nombre important d'installations à contrôler (46) qui ont une date d'échéance avant le 01/07/2026.

Avec la composition des nouveaux groupes de nos compétitions, les montées de catégorie, la commission doit aussi vérifier que les terrains utilisés par les clubs sont en conformité avec les niveaux demandés.

Les membres de la commission restent à la disposition des municipalités et des clubs pour tous renseignements concernant les normes des terrains et installations sportives, ainsi que les dossiers de subventions F.A.F.A.

Commission F. A. F. A. :

- **10** dossiers ont été validés par les commissions FAFA du DEF et de la LFN pour un montant de subventions de 113 750 €uros.

Pour terminer, nous voulons remercier les secrétaires du DEF, et plus particulièrement Muriel FARCY pour son investissement dans les travaux de la commission et avoir une amicale pensée pour les anciens de la CDTIS (très grand merci à Patrick) qui sont toujours présents ou à l'écoute.

Le Président
Raymond BENOIT